



CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2019

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vendredi 13 septembre 2019 à 20 heures 30, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick RAMBAUT, Maire.

La Convocation a été adressée le lundi 09 septembre 2019 avec l'ordre du jour suivant :

- **SCoT : mise en comptabilité de la carte communale**
- **CCMD : avis sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**
- **SPL XDEMAT : avis sur le rapport de gestion du conseil d'administration**
- **SMIC : avis sur adhésion d'une collectivité**
- **Logement communaux**
- **Modification du tableau de classement de la voirie communale**
- **Baux communaux : variation indice des fermages 2019**
- **Proposition adhésion au groupement de commande de l'AMV88**
- **Informations et questions diverses**

Étaient présents : Messieurs RAMBAUT Patrick, LEROY Raymond, BRINGOUT Thierry, et Mesdames DIDELOT Ghyslaine, FARINEZ Catherine et CHARLES Edith.

Absent (s) excusé (s): Mesdames CHONAVEL Evelyne et RETOURNA Christine et Monsieur LEVIEUX Julien.

Procuration (s) : Madame CHONAVEL Evelyne a donné pouvoir à Madame DIDELOT Ghyslaine. Madame RETOURNA Christine a donné pouvoir à Madame FARINEZ Catherine.

- ✓ Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 11
- ✓ Nombre de Conseillers en exercice : 9
- ✓ Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 6

- Le quorum est atteint -

Madame DIDELOT Ghyslaine a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir une décision modificative. Le Conseil Municipal donne son accord.

◆ SCOT : mise en comptabilité de la carte communale

Le Conseil reçoit Monsieur Martin VALA, occupant le poste de technicien au sein du SCoT des Vosges Centrales, qui vient expliquer l'avenir de l'urbanisme sur notre commune, suite à la révision du SCoT.

Monsieur le Maire tient à ce que ce soit une personne extérieure à la commune, et qui appartienne à un des organismes initiateurs, de la mise en œuvre du SCOT qui vienne expliquer l'avenir de l'urbanisme sur notre commune.

Le nouveau document du SCOT s'impose à notre commune et va avoir un impact sur notre carte communale pour la construction de nouveaux bâtiments.

Nous avons le choix entre 2 solutions :

- Réviser notre carte communale, ce qui représente un cout de 10 000 euros, subventionnable à 25% (délai de 1 an).
- Retourner au RNU (Règlement National d'Urbanisme) qui coûterait environ 3000 euros, avec enquête publique.

Ce choix doit être finalisé avant le 24 décembre 2019, sachant que Monsieur le Préfet nous demande un courrier de confirmation de sa demande avant fin septembre.

Monsieur le Maire fera le courrier à Monsieur le Préfet pour prise en compte de la demande et le choix sera fait par délibération d'ici fin décembre.

Il ressort de l'échange que, dans les deux options, révision de la carte communale ou retour au RNU, la réduction d'espace constructible concerne les mêmes parcelles. Le retour au RNU serait moins impactant que la révision du document d'urbanisme, on échapperait aux contraintes du SCOT qui exclut des autorisations à construire les terrains exploités déclarés à la PAC et les hameaux de moins de 20 habitations, Barbonfoing en ce qui nous concerne.



DÉLIB N° 39/2019 - INTERCOMMUNALITÉ - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE - AVIS SUR RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION TRANSFÉRÉES (CLECT):

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire adopté le 03 juillet 2019.

Il explique aux membres du Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur ce rapport permettant ainsi au Conseil Communautaire d'établir l'attribution de compensation définitive de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À 8 Voix POUR, 0 CONTRE, 0 Abstention ;

ADOpte le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire tel que présenté.



DÉLIB N° 40/2019 - AVIS SUR LE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ LOCALE SPL-XDEMAT :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 42/2018 en date du 24 août 2018 portant adhésion de la commune de Dommartin-aux-Bois en devenant actionnaire de la société SPL-Xdemat, créée en février 2012, par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

À présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décision du 19 mars 2019, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa septième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 25 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2018 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 169 au 31 décembre 2018), un chiffre d'affaires de 900 871 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 58 116 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 131 337 €.

- Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,
- Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,
- Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À **8** Voix POUR, **0** Voix CONTRE et **0** Abstention,

APPROUVE le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe,
DONNE acte à Monsieur le Maire de cette communication.



DÉLIB N° 41/2019 - INTERCOMMUNALITÉ - AVIS SUR UNE ADHÉSION D'UNE COLLECTIVITÉ AU SMIC :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion d'une collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À **8** Voix POUR, **0** Voix CONTRE et **0** Abstention,

ÉMET un avis favorable à l'adhésion de collectivité suivante : le Syndicat des Eaux de Thuillières (siège : La Neuveville sous Monfort) au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges.



DÉLIB N° 42/2019 - FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la décision de réaliser des travaux de revêtement d'enduit bicouche de gravillons sur le chemin de la Croix pour un montant de 954,00 €. Comme ces travaux n'étaient pas prévus au budget 2019, il est nécessaire d'ajouter des crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À **8**Voix POUR, **0**Voix CONTRE et **0** Abstention,

VOTE les crédits suivants au budget primitif 2019 principal de la commune, tels que suit :

➤ Section d'investissement - Dépenses :

2151– Installations, matériel et outillages techniques – Réseaux de voirie : + 600,00 €

Opération 11 – Voirie

2118 –Autres immobilisations corporelles : - 600,00 €

Opération 12 – Salle polyvalente



◇ Logements communaux :

- Logement de la Croix Didière :

Monsieur le Maire s'est rendu au Tribunal le 12 septembre 2019 suite aux impayés du locataire actuel. Monsieur le Maire lit une note adressée au Président du tribunal où sont présentés divers

éléments notamment l'historique de la location mais aussi la nature et le cout des travaux dont a bénéficié ce logement les années dernières. Le jugement devrait être rendu le 07 novembre 2019.

- Logement de Adoncourt (1^{er} étage) :

Ce logement sera libéré le 14 octobre 2019. Des travaux sont prévus : isolation du sol de la cuisine. Une candidate s'est fait connaître pour la location à partir du 1^{er} novembre 2019.

La Municipalité a décidé d'instaurer de nouvelles garanties aux nouveaux locataires pour se couvrir des impayés à demander la caution d'une personne, en plus de l'équivalent de 1 mois de loyer déjà en vigueur.

Il était question de se faire épauler par un huissier qui ferait les états des lieux et le bail, mais le cout demandé est trop élevé (montant équivalent à un loyer), donc la Municipalité renonce et continuera à prendre en charge elle-même ces activités.



DÉLIB N° 43/2019 - VOIRIE - MISE À JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal sa délibération n° 01/2017 du 10 février 2017 portant proposition de reclassement de la RD 39F dans la voirie communale sous réserve que le Département réalise certains travaux.

- Vu les travaux réalisés et financés par le Conseil Départemental des Vosges sur la RD 39F, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'incorporer la RD 39F dans son domaine public communal et de modifier comme suit le tableau de classement de la voirie communale de la façon suivante : les modifications apparaissent soulignées et en italique.

B) Voies communales à caractère de rue :

1 – Section de Adoncourt :

- ✓ N° 1 – Côte Gravot, part de *l'intersection de la rue des Trois Fontaines et de la rue de la Gare* et aboutit à la dernière maison, 230 ml
- ✓ N° 2 – Rue du Haut Bout, part de la *rue des Trois Fontaines* et aboutit à la ferme, 375 ml
- ✓ N° 4 – Chemin de Ville, part de la *rue des Trois Fontaines* et aboutit à la dernière maison.
- ✓ N° 6 – Rue de l'Ecole, part de la dernière maison venant de Dommartin-aux-Bois et aboutit à *l'intersection du Chemin de Ville et de la rue des Trois Fontaines, classement de 70 ml supplémentaires*, soit une longueur totale de *280 ml*.
- ✓ *N° 9 – Rue des Trois Fontaines, part de la rue de l'Ecole et aboutit à la rue de la Gare, classement de 300 ml*
- ✓ *N° 10 – Rue de la Gare, part de la rue des Trois Fontaines et aboutit à la RD 39, classement de 920 ml*

Le linéaire de la voirie communale est désormais de 9 402,00 ml pour les voies communales à caractère de chemin, de 8 687,00 ml pour les rues et la surface totale des places est de 400 m²

Cela correspond désormais à un linéaire total de voirie communale de 18 489,00 mètres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À **8 Voix POUR**, **0 Voix CONTRE** et **0 Abstention**,

APPROUVE l'actualisation du tableau de classement de la voirie communale tel qu'il leur a été présenté et annexé à la présente délibération.



◇ Baux communaux : variation d'indice des fermages 2019

L'arrêté préfectoral n'est pas encore parvenu en mairie. La décision a été reportée.

◇ Proposition d'adhésion au groupement de commandes de l'AMV88

Il s'agit de profiter des commandes groupées proposées par l'Association des Maires des Vosges pour l'achat de matériel de bureau, de produits d'hygiène, de papier, pour éviter les contraintes

d'achat (obligation de la consultation de 3 fournisseurs) et profiter des prix avantageux de la vente groupée.

Coût d'adhésion : 25 euros.

◆ **Questions et informations diverses :**

- Document unique : actions listées pour mise en conformité.
- Référent ambroisie : l'ambroisie est une plante exotique envahissante qui est classée nuisible du fait de son pouvoir invasif et dangereux pour la santé publique du fait de son pollen allergisant. Un arrêté préfectoral oblige à lutter contre l'ambroisie et à nommer un référent : ce sera Monsieur le Maire et l'employé communal. Des formations sont prévues.
- Courrier reçu du Ministre de l'Agriculture indiquant son refus suite à notre demande de la continuité du paiement des bois à la DGFIP et non directement à l'ONF.
- Nombre d'enfants de la commune scolarisés au RPIC à Girancourt : 35 sur un total de 102.
- Travaux de clôture grillagée du bâtiment communal de la Halle : les travaux sont commencés : béton coulé et poteaux posés.
- Défibrillateur : sera livré le 23/09/19. Il est à monter sur la façade de la mairie mais il ne doit pas être exposé au soleil : protection en bois à faire.
- Carrefour de Barbonfoing : problèmes de sécurité engendrés par le muret d'une habitation. Solution sera recherchée avec les propriétaires.
- Micro-coupures EDF trop nombreuses : ENEDIS contacté mais sans réponse
- Poste d'alimentation électrique de l'éclairage public Allée Mal Pense : disjoncteur à changer par un différentiel
- Eclairage public: ampoules posées donnant une lumière orange. Suite au renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public, toutes les lampes sont remplacées (sauf LED), par des lampes au sodium de 70w qui sont de couleur orange, en attendant la rénovation complète de l'éclairage public par des LED. La commune attend la confirmation des subventions demandées pour commencer les travaux sur Agémont et Adoncourt Centre.
- Contrat aidé pour remplacer M. DAGNEAUX Noël : seulement 2 propositions reçues de la part de Pôle Emploi.
- Site internet : La secrétaire a presque terminé sa construction, la trame est présentée au conseil. Le site sera bientôt accessible.
- Chemins exploités : l'arrêté du maire n'est pas respecté. Un huissier est mandaté pour en faire le constat.
- Dépôt sauvage de gravas dans la forêt : plainte a été déposée.
- Bus permettant l'accès à Epinal. Mme DIDELOT Ghyslaine informe qu'Agémont est doté maintenant depuis début septembre, d'un arrêt de bus sur la ligne Lerrain / Epinal, grâce à l'engagement des parents de jeunes lycées et du soutien de la majorité des habitants de Agémont. Cette opportunité ne perturbe en rien les autres arrêts desservant la commune, juste un décalage de 7 minutes depuis Lerrain.
- Salon des Artisans et Artistes Amateurs prévu le dimanche 29 septembre. Mme DIDELOT Ghyslaine fait le point : 21 participants, soit 3 de plus que l'an passé et de nouveaux exposants qui viendront enrichir le salon. Mme CHARLES Edith gère la restauration et a passé commande, les tarifs sont définis. La salle sera préparée samedi matin.
- Fibre : les travaux commencent la semaine prochaine. Il y a des problèmes avec les poteaux EDF qui seraient déjà en surcharge et ne pourraient pas accueillir d'autres câbles. Il est question de positionner de nouveaux poteaux. Recherche d'une autre solution, par exemple, autorisation du Maire pour utiliser les supports existants. Les lignes seront ouvertes d'ici un délai de 6 à 8 mois.
- Saleuse auto-portée: des photos sont présentées. C'est une machine de plus grosse capacité, ce qui devrait permettre de faire le circuit sans recharger, qui est auto-chargeuse, pour du sel en vrac, qui est trois fois moins cher qu'en sacs, qui est équipée d'une vis à pas inversé, ce qui est plus compatible avec la longueur du circuit (évite le tassement du sel). Elle est achetée d'occasion à 2000 euros HT, elle vaut neuve entre 13 à 15 000 euros HT. L'ancienne saleuse sera proposée à la vente dès que ce nouveau matériel sera entré en fonction.

La séance est levée à 23h50.